



1jeune1solution.gouv.fr



Vous avez entre 6 et 18 ans et vous voulez faire du sport à la rentrée ?

Bénéficiez d'une réduction de 50 € pour vous inscrire dans un club grâce au « Pass'Sport » !

Plus d'informations sur www.sports.gouv.fr/pass-sport

Critères : Le Pass'Sport est réservé aux familles qui perçoivent l'allocation de rentrée scolaire, l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé ou l'allocation aux adultes handicapés.

Grâce à l'agrément obtenu via la convention de partenariat FPK-FSASPTT, toutes les associations de Parkour de la FPK sont éligibles au dispositif **Pass'Port** (50 € pour les enfants recevant l'allocation de rentrée scolaire et ou d'éducation de l'enfant handicapé et permettant de financer une partie de l'adhésion à un club sportif).

Pour le mettre en place dans votre club vous devez vous créer un compte sur **lecompteasso**. Le CompteAsso est un portail du Ministère de l'Éducation Nationale destiné au dépôt de demande de subvention sur les dispositifs nationaux. D'une façon générale, la FPK conseille à TOUTES ses assos de se créer un compte si ce n'est déjà fait : <https://lecompteasso.associations.gouv.fr/>

Une fois votre compte créé, pour se déclarer volontaire au Pass'Sport, vous devez :

1. intégrer votre association dans votre compte
2. Précisez que votre association est affiliée à 2 Fédérations : FPK et Fédération des ASPTT
3. Dans les informations administratives, ouvrir l'onglet « Identité », puis dans la section « Autres caractéristiques » :
 - Sélectionner le « Domaine » = « Sport »
 - Cocher la case « Structure volontaire au dispositif Pass'sport »
 - Indiquer la ou les activités proposées dans le cadre du dispositif (Sport individuel > Parkour)
 - Indiquer le cas échéant la capacité de la structure à accueillir un jeune en situation de handicap
 - Enregistrer la saisie

Autres caractéristiques	
Régime de l'association	Alsace-Moselle
Domaine	Sport
Type de structure sportive	club
Structure volontaire au dispositif Pass'sport	<input checked="" type="checkbox"/>
Activités proposées dans le cadre du Pass'sport	Parkour
Structure en capacité d'accueillir un jeune:	
- en situation de handicap moteur ou sensoriel	<input type="checkbox"/>
- en situation de handicap psychique ou mental	<input type="checkbox"/>

Un moyen sympa de faciliter l'accès au sport à moindre frais.

MAJ SEPT 2022 : Vos adhérents éligibles au dispositif ont reçu un courrier / email en été avec un code Pass'Sport à 9 caractères (XXXX-XXXX). Ce code vous sera demandé par l'état pour récupérer la remise de 50€.

Plus d'infos sur Pass'Port : <https://www.sports.gouv.fr/accueil-du-site/article/le-pass-sport>